

P R E A V I S No 58-2008

Plan de quartier "Place du Marché" - Maintien et renforcement
des activités au centre-ville durant le chantier

Renens, le 25 août 2008

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

Suite à l'acceptation du plan de quartier "Place du Marché" relatif au centre de notre Ville, le chantier lié à la construction des immeubles projetés débutera au début de l'année prochaine, pour une période évaluée à 2 ans environ, soit jusqu'en avril-mai 2011.

L'ouverture du chantier et la disparition provisoire de la Place du Marché, "le cœur de la ville", vont occasionner une période intermédiaire qui préoccupe fortement la Municipalité sur le plan de l'animation, de la vie socioculturelle du centre et de l'économie en général. La volonté politique consiste à proposer des solutions sérieuses, de manière à ce que le centre de notre Ville continue à vivre et vive encore mieux à l'issue des travaux.

L'objectif est de maintenir durant toute la période du chantier un centre-ville attractif. Il s'agira de conserver les activités existantes, voire de les développer. La Municipalité s'est assignée aussi une mission d'information importante.

Maintenir, renforcer mais aussi préparer la suite pour que le centre de Renens corresponde aux ambitions voulues pour le chef-lieu du district, tant sur le plan socioculturel qu'économique, tel est le but des mesures proposées par le présent préavis.

But du préavis

Le but du présent préavis est de demander au Conseil communal les moyens financiers afin d'atteindre le résultat fixé, et par là même de l'informer ainsi que la population, l'objectif étant que l'ensemble des acteurs prennent soin du centre-ville pendant cette période transitoire. A noter qu'une séance de présentation de ces mesures a été organisée au début de l'été, à l'intention des étalagistes, des commerçants du centre, des associations et des partis, pour leur présenter prioritairement les intentions de la Municipalité et tenir compte des éventuelles suggestions pour l'élaboration de ce préavis.

Les frais que la Municipalité souhaite engager sont liés à des réalités concrètes et à plusieurs objectifs précis qui seront repris dans l'ordre suivant :

1. Organisation du marché hebdomadaire
2. Maintien des animations et renforcement

3. Accès piétons, circulation routière et places de parc
4. Signalétique et équipements divers
5. Mesures incitatives
6. Information et communication
7. Réouverture du centre après chantier
8. Aspects financiers
9. Conclusions.

Certains frais de fonctionnement devront être portés au budget et pour d'autres, il s'agit d'investissements.

1. Organisation du marché hebdomadaire

Tout d'abord en ce qui concerne l'emplacement du marché durant la période intermédiaire, une décision a été prise avec les principaux intéressés que sont les étalagistes du marché, lors de deux séances de réflexion, tenues déjà lors de l'élaboration du plan de quartier, en présence de tous les services communaux concernés. Plusieurs hypothèses ont été envisagées en ayant à l'esprit de maintenir l'attractivité du marché, de considérer les problèmes de circulation, de parcage et d'accès, tant pour les piétons que pour les voitures.

A l'unanimité, la solution retenue a été celle d'organiser le marché sur la rue du Midi. Le départ du marché se situera à l'angle avec la rue de la Mèbre (vers le centre Métropole), en le prolongeant le plus possible le long de la rue du Midi en direction de la rue de Lausanne, en fonction de la saison et du nombre d'étalagistes. Les étalagistes professionnels et réguliers ont exprimé le vœu d'être réunis sur ce tronçon.

Durant la saison des animations, celles-ci se dérouleront au haut de la rue Neuve, au niveau des Arcades et à la limite du chantier, sous une scène couverte aménagée en conséquence. Cet endroit central, relié à la rue du Midi par le passage des Arcades, sera aussi prévu comme étant un lieu permanent d'information tant sur les animations que sur l'avancement du chantier. La visibilité de celui-ci, depuis cet endroit ou d'autres, sera également organisée.

C'est à cet endroit que les animations traditionnelles musicales de la saison d'été sont prévues, avec la buvette. Ceci permettra aussi de disposer dans la rue Neuve des stands divers, associatifs, politiques ou autres, avec certains samedis des animations particulières, braderies, ventes de livres, d'habits, trocs, ...

Tous les samedis matin, la rue du Midi sera bloquée à la circulation motorisée (à l'exception des vélos); celle-ci pourrait être détournée par la rue de la Source. Les camions de livraison du centre Métropole prendront le passage sans nom, pour rejoindre le 14-Avril, se situant à l'ouest des quais de déchargement du Centre Métropole.

Les véhicules de livraison pour le marché y auront accès normalement le matin et en fin de marché et iront se stationner du côté des CFF. Les horaires de départ et d'arrivée des étalagistes devront être organisés en conséquence.

Cette solution a le mérite de satisfaire d'une part les étalagistes (dont la présence et le travail contribuent à faire vivre le marché et le centre de Renens) et de proposer une solution d'animation de la rue Neuve dont les commerçants sont inquiets de la période transitoire à passer. Par ailleurs, le passage étroit qui va subsister pendant le chantier devant la Migros comme lien entre la rue de la Mèbre et le 14-Avril ne permet pas la présence de stands.

2. Maintien des animations et renforcement

La volonté de la Municipalité est de renforcer les animations du samedi matin et de prolonger la période de 8 semaines environ, elles auront lieu du 1^{er} avril à fin octobre (au lieu de fin avril à fin septembre).

Concernant ces animations dites traditionnelles, elles seront donc maintenues et renforcées tant dans leur diversité que leur qualité. A part la sonorisation sur place, en haut de la rue Neuve, il est prévu de disposer des hauts parleurs à différents endroits, en particulier sur la rue du Midi, ceci de manière à créer une animation plus large et d'inciter les passants à se rendre à la buvette et à la rue Neuve.

De plus, il est prévu des animations plus vivantes, avec des spectacles de rue et des interventions d'artistes plasticiens, dans différents endroits du centre. Le principe consistera à maintenir d'une semaine à l'autre, en collaboration avec les commerçants et les maraîchers, l'intérêt des passants, en étant présent dans l'espace urbain par le biais d'installations, de peinture murale, etc. Les interventions feront l'objet d'un vernissage et seront déclinées ensuite par d'autres personnes, comme les jeunes, les associations, les musiciens.

Les autres manifestations traditionnelles seront maintenues mais, dans des lieux différents :

Le Festival de Théâtre en Herbe et des arts de la scène et les événements de même envergure justifiant une grande cantine se dérouleront sur le Parc Frehner, occupant les deux surfaces asphaltées et leurs alentours ...

Le Noël à Renens occupera également le Parc Frehner, mais avec une présence élargie dans la rue Neuve.

Les projections de films la Piazzetta seront faites sur l'écran qui sera placé en haut de la rue Neuve, au niveau de la palissade. Les spectateurs seront installés sur la longueur de la rue Neuve.

La Fête interculturelle, qui aura lieu en juin 2009, ne pourra quant à elle pas se dérouler dans le centre-ville en raison des nombreuses infrastructures conséquentes à mettre en place. Elle est prévue sur le site de Verdeaux.

3. Accès piétons, circulation routière et places de parc

Le chantier sera organisé de manière à permettre le passage piétons entre l'axe rue de la Poste et de la Mèbre. Une rampe sera construite entre la rue du Midi et le haut de la Place du Marché de manière à conserver un passage utilisable par tous (poussettes, vélos, chaises roulantes), pour se rendre dans les commerces du Centre Métropole et pour aller en direction de la Poste.

Un cheminement pour piétons sera créé entre la Savonnerie et la rue Neuve. Ce passage permettra d'accéder au centre de Renens depuis le parking voiture qui va transitoirement remplacer le parking à ciel ouvert de la Savonnerie (appartenant à la COOP et qui sera au cœur du chantier).

Deux passages piétons seront aménagés en bas de l'avenue de la Poste, sur le 14-Avril, en surface. Ces deux passages sécurisés par des ilots centraux permettront un accès plus visible au centre. Le passage sous-route sera néanmoins maintenu durant cette période. Cet aménagement et l'usage qui en sera fait permettra également de tester ce passage en

surface qui devrait intervenir lors de la future mise en double sens du 14-Avril sous forme d'une zone à priorité piétonne dans cet espace ("Place du 22 septembre") prévue également dans le projet primé pour la Place du Marché.

Le parc provisoire pour voitures sera donc aménagé à la Savonnerie sur la parcelle communale (voir plan en annexe). Il comprendra 38 places dont 2 pour personnes à mobilité réduite. Un horodateur sera installé de manière à réguler la durée du parcage.

Une vingtaine de places de stationnement pour les vélos sera aménagée sur l'avenue du 14-Avril, à proximité du Centre Métropole.

4. Signalétique et équipements divers

Le chantier va bouleverser les habitudes au centre-ville. Les animations auront lieu mais à des endroits différents. La rue Neuve sera isolée. Certains commerces seront cachés. Pour contrebalancer ces aspects négatifs pour les commerces de notre Ville et pour son animation, il s'agit de mettre en place une signalétique claire, tant pour se rendre au centre que pour s'y déplacer.

Certains lieux seront moins attractifs et d'autres devront être mieux identifiés. Ces deux raisons, en tous cas, justifient quelques aménagements supplémentaires.

Il est en conséquence prévu :

- Une signalétique claire et distincte dans tout le centre de la localité
- Des plans installés au centre
- Un schéma de toutes les circulations, de toutes les possibilités de parcage mais aussi de toutes les possibilités d'utiliser d'autres modes de transport
- La rue du Midi, la rue Neuve et d'une manière générale le centre-ville, seront décorés par des plantations diverses, des arrangements floraux, des drapeaux, etc.
- Un « portique » d'entrée signalant les commerces à l'entrée de la rue de la Mèbre et de la rue Neuve
- Les palissades du chantier seront rendues attractives
- L'installation de WC mobiles côté rue du Midi
- L'installation d'éclairages supplémentaires dans les passages piétons, autour du chantier et dans les endroits stratégiques
- L'installation provisoire de jeux pour enfants (qui seront principalement situés autour de la fontaine)
- L'installation provisoire de bancs.

La signalétique fera partie de l'information et sera évolutive et adaptée aux animations également.

5. Mesures incitatives

L'ensemble des places de parc payantes, avec horodateurs, au Parc Frehner, à la Savonnerie et à l'Hôtel-de-Ville, sera équipé de manière à pouvoir offrir la première heure pour un ½ franc (actuellement Fr. 2.--). Cette mesure incitative a été décidée par la Municipalité pour cette période transitoire afin de soutenir le commerce au centre-ville.

6. Information et communication

Ce point est spécialement important. Il mérite une attention toute particulière et un investissement financier conséquent.

Il est prévu, dans la logique des informations données dans le cadre de la réflexion menée sur le centre et pour la présentation du plan de quartier de continuer l'opération, la campagne intitulée « Cœur de Ville ». Dès lors et par souci de cohérence, cette campagne a été confiée à M. Philippe Rovelli.

L'information concernera deux points principaux :

1. l'avancement du chantier et ses désagréments, avec présentation des différentes étapes;
2. la promotion du centre avec informations spécifiques sur les animations.

Il s'agira principalement de faire savoir, à la population de Renens, mais aussi à celle des communes environnantes et aux personnes fréquentant habituellement ou occasionnellement le centre-ville de Renens que celui-ci continue à vivre.

En l'état actuel des réflexions, les différentes actions qui seront mises en place se décrivent comme suit :

- Edition régulière d'un numéro spécial « Cœur de Ville »
- Annonces régulières dans la presse sur tenue du marché et manifestations
- Spots publicitaires sur radios et TV locales
- Campagnes d'affichage SGA
- Création d'affichettes et de dépliants
- Utilisation du journal communal et du site internet
- Pose de panneaux d'information au centre, à différents endroits stratégiques et sur les axes principaux de circulation
- Actions particulières de promotion telles que la création et la distribution de cabas papier.

7. Réouverture du centre après chantier

Il va sans dire que l'inauguration de la nouvelle Place du Marché et l'inauguration du bâtiment COOP-commerces-logements sera l'occasion de festivités particulières à organiser et d'une campagne de promotion du marché et du centre de Renens.

La Municipalité a d'ores et déjà prévu à cette occasion de reprendre à plus grande échelle l'expérience déjà réalisée avec des jetons de parking, proposés aux commerçants du centre pour leurs clients.

Lors des trois premiers mois du nouveau marché du samedi, les étalagistes du marché seront exonérés de taxes.

Comme l'ensemble des commerçants du centre, ils bénéficieront largement des différents supports de promotion qui seront pris à cette occasion.

8. Aspects financiers

Il faut distinguer deux aspects. Le premier concerne le renforcement des animations et de la communication. Ce premier point se mélange avec les activités normales et prévues. Il s'agit donc, par la voie budgétaire de donner les moyens financiers pour atteindre les buts assignés.

Le deuxième aspect touche à des investissements, avec la création de structures particulières.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement qui vont se répercuter dans les budgets de ces deux voire trois prochaines années, suivant le début des travaux, se montent au total à Fr. 429'170.-- y compris les coûts du capital. Ces derniers se montent à Fr. 49'170.-- au vu d'une dépense d'investissement de Fr. 223'500.--, détaillée ci-dessous, et se décomposent comme suit : Fr. 4'470.-- pour les intérêts (Fr. 223'500.-- : 2) x 4%) et Fr. 44'700.-- pour les amortissements qui sont calculés sur une période de 5 ans vu le caractère provisoire des installations. Le montant total se décompose ainsi :

➤ Renforcement de l'animation (mandats extérieurs, artistes)	Fr. 180'000.-- TTC
➤ Information et coordination conception, graphisme, imprimerie	Fr. 200'000.-- TTC
➤ Coût du capital	<u>Fr. 49'170.--</u>
➤ Total	<u>Fr. 429'170.-- TTC</u>

Le renforcement de l'animation comprend l'ensemble des activités qui seront développées durant cette période. L'information et la coordination comprennent la création de dépliants, de flyers, d'affichettes, des campagnes d'affichages SGA, d'annonces dans la presse, à la radio et une signalétique générale.

Dépenses d'investissements

➤ Création d'une rampe d'accès angle rues du Midi et de la Mèbre	Fr. 20'000.--
➤ Création d'une scène couverte au haut de la rue Neuve	Fr. 5'000.--
➤ Déplacement de la place de jeux pour enfants	Fr. 22'000.--
➤ Aménagement et éclairage du passage SIE et divers	Fr. 20'000.--
➤ Pose de bancs provisoires	Fr. 5'600.--
➤ Pose de 12 palmiers	Fr. 15'000.--
➤ Pose de mâts avec oriflammes	Fr. 18'000.--
➤ Achat de deux cabines WC	Fr. 6'000.--
➤ Mise en place de tableaux électriques provisoires	Fr. 3'000.--
➤ Sonorisation	Fr. 5'000.--
➤ Divers et imprévus	<u>Fr. 5'400.--</u>
➤ Total TTC	<u>Fr. 125'000.--</u>

Urbanisme-Bâtiments

➤ Aménagement d'un parking le long de la r. de la Savonnerie	Fr.	60'000.--
➤ Aménagement d'un passage piétons entre ce parking et la r. Neuve	Fr.	20'000.--
➤ Réalisation de deux passages piétons sur l'av. du 14-Avril	Fr.	5'000.--
➤ Diverses modifications de la signalétique routière et des parkings	Fr.	8'500.--
➤ Démarches administratives (publications, etc.)	Fr.	2'500.--
➤ Divers et imprévus	Fr.	<u>2'500.--</u>
➤ Total TTC	Fr.	<u>98'500.--</u>
➤ Montant total pour le CTC	Fr.	<u>223'500.--</u>

Ces aménagements et acquisitions doivent trouver leur place dès le début du chantier. Les dépenses interviendront donc en 2009.

Les montants indiqués le sont sur la base d'offres et d'estimations.

9. Conclusion

L'acceptation en février 2008 par 77% des votants du plan de quartier P39 "Place du Marché" a montré une large adhésion à un projet de changement et de renforcement de notre centre-ville. La responsabilité des autorités communales consiste à prendre les mesures d'accompagnement nécessaire dans cette période de transition qui va bouleverser le centre-ville. Si la Municipalité est consciente des coûts induits par sa volonté de continuer à faire vivre le centre de Renens durant les travaux qui vont se dérouler tout prochainement, elle est également fortement convaincue que l'enjeu en vaut la peine, qu'il est vital pour notre centre-ville. Le centre de Renens, le cœur de la cité représente, tout comme dans le corps humain, l'organe principal dont dépendent tous les autres membres. Les modifications qui vont s'y effectuer nous donnent l'occasion, dès aujourd'hui et sans attendre le résultat des projets et la fin du chantier, de le promouvoir et de le renforcer.

Des aménagements temporaires de qualité, la poursuite et le renforcement des animations, une campagne d'information et de promotion du centre de Renens permettront d'offrir les meilleures conditions pour que vive et se développe notre centre-ville.

Nous sommes tous partenaires de l'avenir de notre Ville et c'est dans ce sens que la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions de ce préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 58-2008 de la Municipalité du 25 août 2008,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à porter au budget de fonctionnement 2009 un montant de Fr. 90'000.-- pour le renforcement des animations au centre-ville durant le chantier du Plan de quartier "Place du Marché", plus Fr. 100'000.-- pour la campagne d'information. Pour les années 2010 et 2011, en fonction de l'évolution du dossier et des besoins, les montants nécessaires seront portés dans les budgets respectifs pour une somme totale plafonnée à Fr. 429'170.--.

OCTROIE un crédit de Fr. 223'500.-- TTC pour les investissements nécessaires. Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans deux comptes d'investissements du patrimoine administratif sous rubrique 3721 "Architecture et Urbanisme", et sous rubrique 3940 "Environnement et espaces verts", respectivement sous le numéro commun 5890.087 (3721.5890.087, 3940.5890.087) "Place du Marché - période intermédiaire".

Vu le caractère provisoire de cet investissement, cette dépense sera amortie sur cinq ans selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 août 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : Un plan

Membres de la Municipalité concernés : Mme la Syndique, Mmes Tinetta Maystre et Myriam Romano-Malagrifa, MM. Michel Perreten, Olivier Golaz et Jean-François Clément